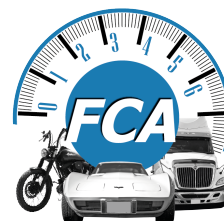


Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



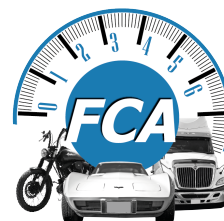
NOM DU CONTROLEUR	BOYER Alain
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	042Z7000 <i>Boyer Alain</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AB AUTOBILAN 42 PL - ANDREZIEUX 16 RUE BENOIT FOURNEYRON 42160 - ANDREZIEUX BOUTHEON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S042Z075
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	11/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland yves Lejeune</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : EF-144-TN (TMD) Catégorie de véhicule : CAM Energie : GO
Date de mise en circulation : 04/10/2016 N° PV : 24215531

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24211034	04/03/2024	RAS	
24211068	05/03/2024	RAS	
24211127	06/03/2024	RAS	
24211169	07/03/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
CONTROLE COMPLET.

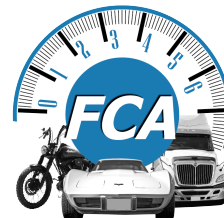
DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 11/09/2025
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



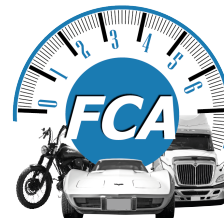
NOM DU CONTROLEUR	BOYER Alain
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	042Z7000 <i>Boyer Alain</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AB AUTOBILAN 42 PL - ANDREZIEUX 16 RUE BENOIT FOURNEYRON 42160 - ANDREZIEUX BOUTHEON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S042Z075
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	12/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland yves Lejeune</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : CC-874-SN Catégorie de véhicule : CAR Energie : GO
Date de mise en circulation : 09/01/2009 N° PV : 24215566

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TCP



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24211101	05/03/2024	RAS	
24211196	08/03/2024	RAS	
24211358	13/03/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TCP

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
CONTROLE COMPLET.

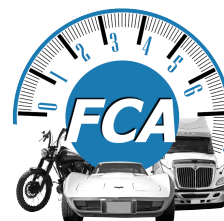
DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 12/09/2025
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD



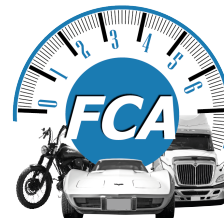
NOM DU CONTROLEUR	BOYER Alain
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	042Z7000 <i>Boyer Alain</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AB AUTOBILAN 42 PL - ANDREZIEUX 16 RUE BENOIT FOURNEYRON 42160 - ANDREZIEUX BOUTHEON
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S042Z075
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	11/09/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Roland Yves LEJEUNE <i>Roland Yves Lejeune</i>

SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

N° d'immatriculation du véhicule : EF-144-TN Catégorie de véhicule : CAM Energie : GO
Date de mise en circulation : 04/10/2016 N° PV : 24215531

Libellés des écarts	Justification des écarts	Niveau gravité

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Lourds Habilitation TMD



SUPERVISION DES PV CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Libellé des écarts	Niveau gravité
24211065	05/03/2024	RAS	
24211558	21/03/2024	RAS	
24211600	22/03/2024	RAS	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR PL, HABILITATION TMD

Nombre de non conformité mineure (NC)	0	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires
CONTROLE COMPLET.

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 11/09/2025
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.